



HAL
open science

Surviolences et débarras d'enfants : affaires d'hier, redécouvertes d'aujourd'hui

Olivier Las Vergnas

► **To cite this version:**

Olivier Las Vergnas. Surviolences et débarras d'enfants : affaires d'hier, redécouvertes d'aujourd'hui : Postface de "la révolte des enfants des Vermiroux" d'Emmanuelle Jouet. Emmanuelle Jouet. La révolte des enfants des Vermiroux ISBN 978-2-913661-41-7, L'oeil d'or, pp.141-150, 2011, mémoires & miroirs. hal-00653079

HAL Id: hal-00653079

<https://hal.science/hal-00653079>

Submitted on 17 Dec 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Surviolences et débarras d'enfants : affaires d'hier, redécouvertes d'aujourd'hui

Olivier Las Vergnas¹

Postface de « la révolte des enfants des Vermiriaux » monographie d'Emmanuelle Jouet, publiée à partir de ses travaux de thèse (université Paris VIII, sciences de l'éducation, soutenue en 2007) et paru en mai 2011 aux éditions de l'œil d'or, collection « mémoires et miroirs » pp 141-150 - ISBN 978-2-913661-41-7

Résumé : publié en postface d'un ouvrage qui permet de comprendre autant la dérive d'une institution sanitaire et éducative que les modes de complicités qui ont permis de dissimuler ces crimes, cette postface montre la répétition des révoltes d'enfants placés ou internés et ce particulièrement durant la seconde moitié du dix-neuvième siècle et la première moitié du vingtième et en analyse les raisons structurelles.

Mots clefs : surviolence ; maltraitance ; révoltes d'enfants ; dérives d'institutions ; protection judiciaire de la jeunesse

Une révolte loin d'être unique

Même si les condamnations prononcées au procès l'ont rendue exceptionnelle, l'Affaire des Vermiriaux n'est pas un cas unique. En fouillant la littérature, on trouve traces de beaucoup d'autres révoltes d'enfants placés ou internés et ce particulièrement durant la seconde moitié du dix-neuvième siècle et la première moitié du vingtième.

De fait, grâce aux travaux des historiens de la protection judiciaire de la jeunesse (Jean-Jacques et Elise Yvorel, Mathias Gardet, Pascal Vivet et Stanislaw Tomkiewicz) et d'auteurs comme Marie Rouannet ou Paul Dartiguenave, on ne peut que constater que la plupart de ces institutions ont connu des périodes de dérives surviolentes qui aboutissaient presque systématiquement à des révoltes.

Les événements qui se déroulèrent entre 1883 et 1887 à Porquerolles paraissent assez similaires à ceux des Vermiriaux. Le 25 juillet 1886, les forces de l'ordre intervinrent pour stopper une révolte qui éclata dans cette colonie agricole privée créée à l'initiative d'un couple de notables parisiens, qui avait acheté l'île et souhaitait à la fois trouver de la main-d'œuvre bon marché et développer une « école de réforme ». Là aussi, le système qui se proclamait

¹ Olivier Las Vergnas est l'arrière-petit fils de Mathieu Tamet qui fut témoin au procès des Vermiriaux. Il est aussi chercheur invité au sein de l'équipe apprenance et formation des d'adultes du CREF de l'université de Paris-Ouest.

philanthropique avait dérivé jusqu'à un niveau de surviolence insupportable pour les colons. Leur rébellion fit perdre tout contrôle des bâtiments aux gardiens, obligeant à une intervention de la gendarmerie. Comme dans le cas des Vermiriaux, la presse prit fait et cause pour les enfants. Les condamnations furent jugées comme lourdes pour deux des gardiens qui écoperont respectivement de un et deux mois de prison ; un troisième sera condamné à 25 francs d'amende et la propriétaire, Madame De Roussen, à 200 francs tandis que son mari sera condamné aux dépens. Quant aux enfants, ils sont soit acquittés, soit, pour cinq d'entre eux, condamnés à un franc d'amende. Après l'énoncé du jugement, le « Moniteur de la gendarmerie » du 20 février 1887 (n°338, p120) notera que

« le procès [...] a mis en lumière les mauvais traitements dont les enfants assistés étaient l'objet de la part du directeur de la colonie de Porquerolles. Nos lecteurs doivent se rappeler que ces malheureux abandonnés s'étaient révoltés et que l'autorité militaire avait dû intervenir pour rétablir l'ordre. Ce jugement flétrit les faux philanthropes qui ont fit un odieux trafic des enfants confiés à leur soins. »

Bien d'autres révoltes ou enquêtes ont émaillé l'histoire des colonies et instituts, témoignant d'une tendance systématique à la dérive de ces systèmes. Ce fut par exemple le cas avec les colonies d'Aniane, du Luc ou encore de Cîteaux fermée en 1888 sous l'accusation de brutalité et de lubricité aggravée, avec les orphelinats de l'Abbé Santol (mis en examen puis acquitté en 1900) ou avec les affaires des institutions du Bon Pasteur à Nancy, à Annonay puis au refuge de Tours.

En cherchant dans la littérature, on trouve déjà à l'époque des Vermiriaux plusieurs ouvrages qui décrivent, voire comparent de telles dérives. Certains sont des manifestes engagés dans des luttes entre les laïcs et les confessionnels et, dès 1903, Henri Fischer publie sous le titre de « La faillite de la charité » un ouvrage très documenté dont la dernière partie est consacré à une analyse poussée des diverses affaires liées au clergé catholique et en particulier celles de l'organisation du « placement familial » de l'abbé Santol et celles des sœurs du Bon Pasteur.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets

Dans les années trente, les révoltes de Mettray et de Belle-Isle font la une des journaux, portées sur la place publique par le journaliste Alexis Danan dans *Paris Soir*. Les passages de Jean Genet inspirés de sa vie à Mettray, publié en 1946, le poème de Jacques Prévert sur « la chasse à l'enfant » lors de la rébellion de Belle-Isle renforce ce mouvement d'opinion. Et même si Marcel Carné et Jacques Prévert ne

parviendront jamais à terminer la production de leur long-métrage « la fleur de l'âge » consacré à cette révolte et dont un seul tiers fut tourné avec Arletty et Reggiani, ce thème d'une île des enfants perdus a marqué un grand nombre d'esprits.

Chacun de ces instituts aux objectifs louables semble avoir été entraîné par un même type de processus mélangeant sur plusieurs années surviolence (y compris sexuelle), exploitation de la force de travail (assimilable de l'esclavage) et escroquerie par détournements multiples (pécule, nourriture, vêtue...).

Ces similitudes entre toutes ces affaires, par exemple entre la déchéance de l'utopie des Vermiriaux et de celle de Porquerolles, sont telles que l'on ne peut s'empêcher d'en rechercher une cause commune. Et de fait après avoir décortiqué le système et le bouclier des Vermiriaux grâce à l'économie des secrets décrite par Emmanuelle Jouet, cette cause commune est aisée à identifier : ce sont les mêmes couplages de bénéfiques qui créent et protègent la même surviolence. Et en ayant présent à l'esprit l'alliance d'acteurs de l'Affaire des Vermiriaux et son économie des secrets, on ne peut nier l'évidence : un même système d'intrication de bénéfiques est à l'œuvre derrière chacune de ces dérives. D'un côté de la main-d'œuvre à bon marché, des possibilités de détournements de fonds sans risque, des victimes, la possibilité de sous-payer les gardiens en échange de l'octroi d'esclaves, livrés comme victimes sans défense pour toute sorte de perversions. De l'autre, un moyen de s'afficher philanthrope, de débarrasser les villes de la délinquance juvénile, de relayer, voire de soulager, l'action de l'administration pénitentiaire.

Derrière cette répétition de ces nids de révoltes, un même effet de système se dessine : la gestion au moindre coup de « débarras d'enfants » aux ambitions d'intégration vertueuse. La société leur donne des blancs-seings via ses tutelles qui se révèlent en réalité propices à la corruption et aux abus de toutes natures. Et si ces différentes affaires se ressemblent quand elles dégénèrent dans les mêmes dérives, si elle s'installent de manière très similaires dans la durée impliquant plusieurs personnes, individus, groupes et institutions, si les acteurs trouvent le pouvoir de résister aux divers contrôles, si ces crimes ou délits échappent à la vue de l'espace public se maintenant jusqu'à ce qu'une crise salvatrice ne déclenche un travail de lumière médiatique ou judiciaire, c'est selon le même mécanisme d'enchevêtrement de bénéfiques croisés où tout concourt à faire perdurer un système vicieux mais profitable à beaucoup de titres.

Ainsi, à leur dimension, les Vermiriaux ou Porquerolles révèlent les travers systématiques dans lesquels nos sociétés peuvent tomber en confiant, officiellement dans le but de les éduquer, des groupes de « miséreux » dont elles veulent

débarrasser leurs cités à des philanthropes privés. Ceux-ci peuvent se révéler vite dilettantes et dépassés par leurs responsabilités ; dès lors, les systèmes naïfs qu'ils ont mis en place deviennent des nids à corruptions et perversions... propices aux escroqueries, aux détournements de fonds susceptibles de devenir ces « parcs aux cerfs » où la lubricité peut s'installer sans difficulté et sans risque d'être dénoncée. D'ailleurs, qu'il s'agisse de bourgeois naïfs comme le couple de Porquerolles ou d'escrocs délibérés comme Landrin, la différence n'est pas si grande pour les enfants, abandonnés à la surviolence et soustraits à tout contrôle par le bouclier de l'enchevêtrement des bénéfiques de l'économie des secrets.

Le voile se lève aussi sur un effet de système plus large

Cent ans après, d'autres drames révélés récemment par les médias font aussi écho à l'Affaire des Vermiriaux ou à celle de Porquerolles. Le fait que ce type d'histoire se répète encore de nos jours laisse penser que ce mécanisme de bouclier protecteur peut toujours fonctionner, qu'il est toujours apte à soustraire à la justice des dérives d'instituts dont les noms et les assises réglementaires ont changé, mais qui concernent encore le diptyque « enfance et danger ». Citons ainsi l'affaire de l'association « Cheval pour tous » gérée par François Supéri ou celle du centre du Guette-Soleil à Auxerre qui, de 1980 à 2000, fournit en victimes handicapées aussi bien le multirécidiviste Émile Louis que la salle de torture découverte au sous-sol d'un pavillon d'Appoigny. Ces histoires ne se limitent en rien à la France et des affaires comme celle de l'orphelinat d'Ain Scheck au Maroc confirment qu'en matière de protection de la jeunesse, notre pays n'a l'apanage ni des dérives d'instituts, ni des scandales médiatiques qu'elles déclenchent².

Or, l'actualité récente est surtout marquée par des scandales qui ont pris des dimensions plus larges encore : ainsi, les uns des journaux ont très largement relayé les embarras du Vatican confronté à des mises en cause voire à des aveux circonstanciés de certains de ses dignitaires en Irlande concernant un système d'abus et de surviolence à enfants à l'échelle nationale.

En fait, dans ce pays, se sont succédé ces dernières années deux vagues de scandales concernant les instituts religieux. La première, déclenchée en 2000, concerne les couvents de la Madeleine dédiés à la repentance des jeunes filles « perdues » où les enfants nés hors mariage ainsi que les filles ayant subi des abus sexuels étaient reléguées. Les communautés

² Meme si les « fausses » affaires d'Outreux et de l'orphelinat de Jersey nous ont montré qu'il fallait prendre garde à l'image de l'enfant qui a toujours raison.

religieuses qui gèrent ces couvents organisent des crèches jusqu'à six ans, et des orphelinats spécialisés ou industries jusqu'à 13 ans ou 16 ans : on place les filles dans des fermes et des familles nourricières ; d'autres travaillent sans rémunération dans des ateliers de confection.

Le scandale qui résulta de la découverte de ce qui était en réalité enduré par les filles, en particulier sur la période 1940-1960 a inspiré en 2002 le long-métrage de Peter Mullan titré *The Magdalene Sisters* qui obtint le Lion d'or de la Mostra de Venise. ces organisations confessionnelles avaient été l'objet d'une étude qui parue sous le titre *Do Penance or Perish. A Study of Magdalen Asylums in Ireland*³ et qui a été complétée par le documentaire *Sex in a cold climate*⁴ produit de Steve Humpries pour BBC Channel Four. Ces deux documents démontrent qu'en réalité, c'est un système de pénitence et d'esclavage à l'échelle nationale qui avait été mis en place par ces sœurs ; Non seulement, elles exploitaient systématiquement des milliers de jeunes filles sans défense, mais elles leur faisant endurer des violences physiques et des humiliations incessantes.

La seconde vague de scandales en Irlande est liée à la sortie en mai 2009 du rapport de la « commission pour enquêter sur les abus envers les enfants ». Ce travail national, relaté dans un document de 700 pages conclut à l'omniprésence de la surviolence à enfants dans le pays, en particulier à cause de dérives des instituts des Christian Brothers où ont été relevés de multiples cas d'abus répétés sur des garçons⁵

« La violence physique et psychologique et la négligence sont des caractéristiques des institutions. Les abus sexuels eurent lieu dans beaucoup d'entre elles en particulier celles accueillant des garçons. Les écoles ont été organisées d'une manière sévère et militaire qui a imposé une discipline d'oppression déraisonnable sur les enfants et même sur le personnel. Le système de l'institutionnalisation à grande échelle a été une réponse à un problème social du dix-neuvième siècle qui était dépassé et qui les rendaient incapables de satisfaire aux besoins des enfants. Les défauts du système ont été exacerbés parce qu'il était exploité par la Congrégations qui possédait et gérait les écoles. ⁶»

« Ce qui est maintenant d'une importance primordiale, c'est de veiller à poursuivre sans relâche les auteurs de viols pour leur imposer la justice qu'ils méritent », a déclaré fin 2009 le ministre de la

³ Frances Finnegan, *Do Penance or Perish. A Study of Magdalen Asylums in Ireland*. Congrave Press, Ireland, Piltown, Co. Kilkenny (2001)

⁴ <http://video.google.com/videoplay?docid=-1732953937770017672#> (1997)

⁵ <http://www.childabusecommission.com/rpt/pdfs/CICA-VOL4-12.PDF>

⁶ Traduction de l'auteur.

Justice, Dermot Ahern qui a ajouté « J'ai lu le rapport en tant que ministre de la Justice. Mais sur un plan humain - en tant que père et membre de cette communauté -, j'ai éprouvé une révolte et une colère grandissantes. »

En mars 2010, dans une lettre lue dans toutes les églises d'Irlande, Benoît XVI a affirmé que les hommes d'Église coupables d'actes pédophiles devront en répondre non seulement devant Dieu mais aussi devant la justice ordinaire. Critiquant les « graves erreurs de jugement » commises par les évêques, il a annoncé une « visite apostolique » (c'est-à-dire une enquête dans la terminologie du Vatican) dans plusieurs diocèses, séminaires et congrégations. « Vraiment désolé », il a exprimé la « honte » et le « remords » de toute l'Église, ainsi que sa volonté « d'une guérison et d'un renouveau ». « Les victimes espéraient une reconnaissance de la manière outrageante dont elles ont été traitées », a répondu Maeve Lewis, directrice de « One in Four » une organisation qui parle au nom des victimes ; elle a alors ajouté que « l'absence d'excuse à cet égard est douloureuse à l'extrême. »

Entre temps, une nouvelle enquête diligentée par le Ministère de la Justice avait précisé les faits à Dublin : « Des représentants de l'État y sont accusés d'avoir encouragé le camouflage des faits. Un prêtre a reconnu avoir violenté plus de cent enfants. Un autre dit s'être livré à la même pratique toutes les deux semaines pendant plus de vingt-cinq ans », indique le rapport. Selon le même document, une enquête sur un échantillon représentatif de 46 prêtres fait « très clairement » apparaître que ces pratiques étaient très répandues.

« En traitant les cas de sévices sexuels sur enfants, l'archidiocèse de Dublin avait pour préoccupation, au moins jusqu'au milieu des années 1990, de préserver le secret, d'éviter le scandale, de protéger la réputation de l'Église et ses biens. [...] Toutes les autres considérations, y compris le bien-être des enfants et la justice pour les victimes, ont été subordonnées à ces priorités ».

Surenchères dans les bénéfices enchevêtrés

Même si la même économie de secrets enchevêtrés peut décrire le système de surviolençe institué en Irlande, deux caractéristiques s'ajoutent à celui l'Affaire des Vermiriaux. La première est la dimension religieuse. À la justification des Vermiriaux par la philanthropie, elle ajoute une volonté de rédemption des péchés des enfants « perdus » par le supplice ; de plus elle favorise le silence en se protégeant derrière les images de vertu des bourreaux. La deuxième caractéristique est de l'ampleur des faits : la commission a entendu 2 000 victimes et rien que pour les femmes, 30 000 jeunes

irlandaises furent placées sur un siècle dans ces couvents de la Madeleine dont le dernier ferma en 1997.

L'Irlande est loin d'être le seul pays touché par de tels scandales à la dimension d'un État. Au Québec, entre 1940 et 1960, le gouvernement mena une campagne d'enrichissement en détournant les subventions fédérales : les tutelles déclarèrent malades mentaux des enfants qui avaient été abandonnés ou orphelins. Cette stratégie a été conduite de concert avec l'Église catholique romaine. Ces mesures politiques entraînèrent des conditions de vie inhumaines pour les enfants de mères nécessiteuses et, surtout, pour les orphelins. En 1949, un journaliste publie des articles dans un journal de Toronto sur le triste sort réservé aux enfants des orphelinats du Québec. Ces articles font scandale. Jeune chroniqueur au *Devoir*, Gérard Pelletier mène à son tour une enquête sur le sujet. On retrouve à très grande échelle l'octroi de main-d'œuvre gratuite dans les fermes, les sévices corporels, les abus physiques. Son reportage révèle l'ampleur de la misère et des souffrances des enfants abandonnés. Certains servaient d'objets sexuels pour des prêtres, des sœurs ou des agents administratifs mais également d'objets d'expérimentation médicale en lien avec les membres du Collège des médecins du Québec. Sur cette affaire, un rapport de la Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques est publié en 1962. Il dénonce la gravité de la situation dans laquelle se trouvaient non seulement le malade mental mais aussi l'orphelin puisqu'il avait désormais le même statut civil et médical, « suite à un accord entre le Ministère Duplessis, les communautés religieuses et les organisations médicales ».

Ces deux affaires nous montrent que des catégories entières d'enfants - à la dimension d'un pays (ou d'une région) dans sa totalité- peuvent être concernées par des affaires d'abus et de surviolence apportant en contrepartie aux autorités des bénéfices financiers majeurs - un sous prolétariat féminin gratuit pour l'Irlande et un système de détournement massif de subvention psychiatrique pour le Québec. Cette prise de conscience nous conduit à regarder différemment certaines des affaires contemporaines des Vermiriaux, en particulier les scandales à répétition des institutions du Bon Pasteur. A propos de celles-ci, qui firent l'objet de multiples procès pour des faits tous plus criminels et amoraux les uns que les autres (Nancy, Annonay et Tours) on lit dans « La faillite de la charité » (p.151-154) :

« La congrégation des Sœurs hospitalières de Notre-Dame du Bon-Pasteur d'Angers, désormais célèbre sous le vocable plus commode de Sœurs du Bon Pasteur possède 21 maisons dans lesquelles 7 000 religieuses sont chargées de faire produire à 48 000 enfants ou jeunes filles tout ce que cette matière vivante peut rendre de travail utile, dut-elle en périr. Ces chiffres ont été fournis par M^r Eugène Prévost dans sa plaidoirie des 4,5 et 7 février 1903 devant la cour d'appel de Nancy. »

Rétrospectivement, ce réseau des prétendus « refuges » du Bon Pasteur présente beaucoup de points communs avec celle des Magdeleine Sisters ou des Christian Brothers. Avec plus d'un siècle de recul, ces épisodes judiciaires successifs de différentes maisons des sœurs à Nancy, à Annonay, à Tours se lisent non seulement comme des drames locaux, mais surtout comme des fragments tous reliés d'un système concerté d'exploitation et d'esclavage d'enfants à l'échelle du pays⁷. Et là aussi, la dimension religieuse renforce les couplages de bénéfices et le bouclier d'enchevêtrement de secrets.

Parachèvement de l'économie des secrets par achat du silence

D'ailleurs, les répétitions ne s'arrêtent pas là. Aux États-Unis, des institutions religieuses ont également été récemment le cadre d'abus sexuels à répétition. Ils ont là encore été perpétrés de manière systématique par des religieux mais sont significatifs d'une nouvelle façon de réagir. Dans de nombreux cas, l'église a proposé une indemnisation directe aux victimes ou à leurs proches. *Pour le seul archidiocèse de Boston un accord signé en octobre 2003 prévoit 90 millions de compensation des familles.* Avec une forte dose de cynisme on pourrait dire qu'il s'agit là d'un nouveau niveau d'intrication dans l'économie des secrets. Aux multiples couplages de bénéfices qui s'enchevêtrent, s'ajoute a posteriori, comme une forme de parachèvement, un autre bénéfice, correspondant au rachat ultime du silence des familles. On pourrait aussi s'interroger sur une autre « consolation » proposée, du moins aux victimes croyantes, celle d'une rencontre avec le pape Benoît XVI.

Ainsi encore très récemment de tels systèmes ont pu être soutenus, voire orchestrés, quelquefois ouvertement, par les gouvernements eux-mêmes. Il est d'ailleurs relativement facile de trouver des traces de politiques de manipulation d'enfants fragiles dont certaines étaient jugées très philanthropiques par la grande majorité du corps social. En France, l'importation d'enfants de la Réunion pour renforcer de la démographie vacillante de certaines zones rurales du Massif central, comme la Creuse fut décidée par le ministre Michel Debré de 1963 à 1982. Au Canada, une politique de « dés-indianisation » qui consistait à déplacer les enfants en les séparant de leurs parents fut menée de 1890 à 1984. Elle a

⁷ A signaler également à la même époque, plusieurs ouvrages qui dénoncent l'exploitation systématique des enfants des institutions comme main d'œuvre gratuite. Parmi ceux-ci, « la lutte contre les Sweating-System » de Paul Boyaval (1912, Felix Alcan, éditeur à Paris, 718 pages),

concerné selon les sources entre 50 000 et 100 000 enfants. L'Australie n'est pas en reste avec le drame de dizaines de milliers d'enfants du Commonwealth exportés d'Angleterre en Australie.

Le respect des valeurs est une affaire de valeurs

Les incohérences des systèmes d'État génèrent de multiples possibilités de tirer des bénéfices des « enfants perdus ». Les petits arrangements à grande échelle en entraînent à petite et moyenne échelles. Dire que l'on protège l'enfance mais ne pas s'en donner les moyens, prétendre contrôler les prisons mais ne même pas pouvoir en assainir les bâtiments ou leur donner assez d'encadrement, voilà qui instaure officiellement des paradoxes avec lesquels jonglent les acteurs pris dans le système. Chaque faille à l'échelle sociétale, chaque ambiguïté, chaque compromission irradie à tout niveau des opportunités d'arrangement. Quand administrer l'éducation et la justice devient sous payer, sous former, privatiser sans contrôler, inspecter sans inspecteurs, quand on érige les doubles discours en principe d'action, on conduit à leur généralisation par tous : et vivre devient frapper, racketter, violer, humilier, dé-former à vie.

Actuellement, en matière de justice et d'éducation, les individus sont toujours fracassés par les doubles discours et les contradictions des enjeux qui se jouent à propos d'eux aux différentes échelles. En fait, la question des enfants perdus est surtout celle du projet de société. Si ceux-ci ne sont vus que comme un fardeau tout juste utile à fournir de la main-d'œuvre gratuite, aucune répétition ne sera évitée. A contrario, si leur sauvegarde et leur insertion sont considérées comme des défis clefs pour lequel la société se doit d'être exemplaire, la surviolen de système pourra être reconnue puis sérieusement combattue. Voilà sans doute pourquoi la qualité d'une société se mesure à la façon dont elle traite ses miséreux.